



COMMUNE DE
CAMBRONNE-LES-CLERMONT

60290

Téléphone : 03 44 73 00 06

Télécopie : 03 44 73 40 26

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2014

Date de convocation : 4 décembre 2014

Date d'affichage de la convocation : 5 décembre 2014

Date d'affichage du compte-rendu : 15 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le 10 décembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BLOT Jean-Pierre, le Maire.

Etaient présents : Messieurs Blot Jean-Pierre, Borie Christophe, Gatté Christophe, Guidet Sébastien, Lefèbvre Jean-Pierre, Vaillant Claude, Châtelain Sylvain, Mesdames Barbay Chantal, Bonefaes Martine, Borie Delphine, Fèvre Frédérique, Vincent Lysiane, Bollé Patricia.

Etait absents : Mme Gras Joanna qui a donné pouvoir à M. Guidet Sébastien, Mme Lefèbvre Laëtitia qui a donné pouvoir à Mme Fèvre Frédérique.

Secrétaire de séance : M. Guidet Sébastien.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

2014-71 Adoption du procès-verbal du 12 novembre 2014

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des remarques à faire sur le procès-verbal de la dernière séance du 12 novembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce procès-verbal à l'unanimité.

2014-72 Décision modificative n° 9 (chapitres 012 et 65)

Suite à des arrêts "longue maladie", nous avons été dans l'obligation de faire appel à des remplaçants ce qui a fortement fait augmenter les dépenses au niveau des charges de personnel. Une partie seulement de cette charge est couverte par notre assurance du personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le virement de crédit suivant sur le budget de l'exercice 2014 :

Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
64118	Autres indemnités		1 530.00€		
6413	Personnel non titulaire		12 145.00€		
6451	Cotisation URSSAF		5 430.00€		
6453	Cotisation caisse de retraite		3 145.00€		
6454	Cotisation ASSEDIC		1 005.00€		
6534	Cotisation sécurité sociale		620.00€		
022	Dépenses imprévues	6 875.00€			
6419	Remb rémunérations perso				17 000.00€
TOTAL		6 875.00€	23 875.00€		17 000.00€
TOTAL GENERAL		17 000.00€		17 000.00€	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette décision modificative à l'unanimité.

2014-73 Régularisation des certificats administratifs pour les dépenses imprévues

Afin de ne pas bloquer les paiements de factures, le Maire peut utiliser les crédits affectés aux dépenses imprévues sur simple certificat administratif pour mandater sur des articles aux crédits insuffisamment budgétisés. Il convient en fin d'année de régulariser ses décisions modificatives dites "techniques".

Article	Désignation	Dépenses		N° du mandat	N° de la DM
		Diminution	Augmentation		
21578	Autre matériel et outillage		608.39€	382	2
21578	Autre matériel et outillage		1 796.94€	398	3
2184	Mobilier		228.60€	592	4
2135	Installation générale		837.60€	629	5
2184	Mobilier		242.33€	630	6
2152	Installation de voirie		1025.59€	656	8
020	Dépenses imprévues	4 739.45€			
TOTAL		4 739.45€	4 739.45€		
TOTAL GENERAL		0.00€			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 2 abstentions (Mme Bollé et M. Châtelain), prend acte de ces virements de crédits au chapitre 020 dépenses imprévues.

2014-74 Report de la demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise pour les travaux de voirie effectués en 2012

Le dossier de demande de subvention concernant les travaux de voirie a obtenu une dérogation en 2013 de la part du Conseil Général de l'Oise pour la réalisation des travaux mais pas l'accord de financement. Comme l'année dernière, le Conseil Municipal devra se prononcer sur le renouvellement de la demande de subvention sur l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander le report du dossier de demande de subvention pour les travaux de voirie sur l'exercice 2015 auprès du Conseil Général de l'Oise.

2014-75 Report de la demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise pour les travaux de l'arcade de l'église effectués en 2014

Le dossier de demande de subvention concernant les travaux de l'arcade de l'église a obtenu une dérogation en 2014 de la part du Conseil Général de l'Oise pour la réalisation des travaux mais pas l'accord de financement. Le Conseil Municipal devra se prononcer sur le renouvellement de la demande de subvention sur l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander le report du dossier de demande de subvention pour les travaux de l'arcade de l'église sur l'exercice 2015 auprès du Conseil Général de l'Oise.

2014-76 Report de la demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise pour les travaux de la pointe du clocher prévus en 2015

Le dossier de demande de subvention concernant les travaux de la pointe du clocher a été déposé en 2014 auprès du Conseil Général de l'Oise mais il n'est pas encore passé en commission. Le Conseil Municipal devra se prononcer sur le renouvellement de la demande de subvention sur l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander le report du dossier de demande de subvention pour les travaux de la pointe du clocher sur l'exercice 2015 auprès du Conseil Général de l'Oise.

2014-77 Report de la demande de subvention auprès de la DRAC pour les travaux de la pointe du clocher prévus en 2015

Le dossier de demande de subvention concernant les travaux de la pointe du clocher a été déposé en 2014 auprès de la DRAC mais il n'est pas encore passé en commission. Le Conseil Municipal devra se prononcer sur le renouvellement de la demande de subvention sur l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander le report du dossier de demande de subvention pour les travaux de la pointe du clocher sur l'exercice 2015 auprès de la DRAC.

2014-78 Modification du tarif de garderie

Depuis son ouverture en janvier 2011, le service de garderie est au tarif de 0.60€ la demi-heure, bien qu'une délibération, non-appliquée, prise par le précédent Conseil Municipal en 2010 portait ce prix à 0.65€ comme appliqué à Neuilly-sous-Clermont. Il sera demandé au Conseil Municipal de délibérer sur la modification de ce tarif pour le 1^{er} janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 13 voix pour et 2 abstentions (Mme Bollé et M. Châtelain), d'augmenter le tarif du service de garderie à 0.65€ la demi-heure. Toute demi-heure entamée est due. Ce tarif sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2015.

2014-79 Remplacement du transformateur existant rue des Carrières par ERDF

Le transformateur situé rue des Carrières doit être changé dans le cadre de l'enfouissement en 2015 de la moyenne tension. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser ERDF à procéder au remplacement de ce transformateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le remplacement du transformateur situé rue des Carrières par ERDF.

2014-80 Redevance d'occupation de la propriété rue Bellevue

Comme chaque année, il convient de revaloriser le montant du loyer de la propriété au 81 rue Bellevue par rapport à l'indice de référence des loyers.

Le montant annuel du loyer 2014 est de 1 245.55€.

Mode de calcul : loyer précédent x $\frac{\text{indice de réf } 3^{\text{ème}} \text{ trimestre N}}{\text{indice de réf } 3^{\text{ème}} \text{ trimestre N-1}}$

soit $1\ 245.55 \times \frac{125.24}{124.66} = 1\ 251.34$

Avec ce calcul, le loyer, qui s'élevait en 2014 à 1 245.55€, se monterait en 2015 à 1 251.34€ soit une augmentation pour l'année de 5.79€.

Le Conseil Municipal devra approuver cette revalorisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 13 voix pour, 1 voix contre (Mme Bollé) et 1 abstention (M. Châtelain), de revaloriser le montant du loyer annuel de la propriété au 81 rue Bellevue au montant de 1 251.34€ à partir du 1^{er} janvier 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h40.

**Le Maire,
Jean-Pierre BLOT**

